

**Administration communale de Bourscheid
L-9140 Bourscheid**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL DE BOURSCHEID**

Séance publique du 9 novembre 2018

Date de l'annonce publique: 2 novembre 2018

Date de la convocation des conseillers: 2 novembre 2018

Début de la séance: 09h00 fin de la séance 12h00

Présents: Mme Nickels-Theis Anne, bourgmestre,
 M. Leweck Jim, échevin,
 MM. Agnes Marcel, Braconnier Jean, Nockels Charles, Cannivy Joseph,
 Rodenbour Marc, Schreurs Guy, conseillers
 M. Weber Alain, secrétaire

Absent excusé: M. Raymond Junker, échevin

Point de l'ordre du jour: 1

OBJET: Conventions servitude publique – canalisation Scheidel

Le conseil communal,

Vu les conventions de servitude d'utilité publique entre l'administration communale de Bourscheid et les propriétaires mentionnés ci-dessous pour la construction d'une station de pompage et la mise en place d'une nouvelle canalisation:

- Monsieur Claude COLBACH, 64 rue Théodore Eberhard, L-1452 Luxembourg, propriétaire du champ inscrit au cadastre de la commune de Bourscheid, Section E, no cadastre 199/1627, lieu-dit « Unter dem Dorf »;
- Madame Barbe HAAN-WALLERS, 47 rue de Luxembourg, L-7540 Berschbach, propriétaire du champ inscrit au cadastre de la commune de Bourscheid, Section E, no cadastre 213/1582, lieu-dit « Unter dem Dorf »;
- Monsieur Henri PETERS, 5 Duerfstrooss, L9182 Scheidel, propriétaire des champs inscrits au cadastre de la commune de Bourscheid, Section E, no cadastre 202/1646, lieu-dit « Unter dem Dorf » et no cadastre 214/1583, lieu-dit « Ringelsknoeppchen »;

Après avoir délibéré conformément à la loi;

décide unanimement

d'approuver les conventions de servitude d'utilité publique entre l'administration communale de Bourscheid et les propriétaires Monsieur Claude COLBACH, Madame Barbe HAAN-WALLERS et Monsieur Henri PETERS pour la construction d'une station de pompage et la mise en place d'une nouvelle canalisation dans les champs inscrits au cadastre de la commune de Bourscheid, Section E, no cadastre 199/1627, lieu-dit « Unter dem Dorf », no cadastre 213/1582, lieu-dit « Unter dem Dorf », no cadastre 202/1646, lieu-dit « Unter dem Dorf » et no cadastre 214/1583, lieu-dit « WRingelsknoeppchen ».

Ainsi délibéré en séance, lieu et date que dessus.

suivent les signatures

pour expédition conforme,

la bourgmestre,

le secrétaire,



Administration communale de Bourscheid
L-9140 Bourscheid

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL DE BOURSCHEID

Séance publique du 9 novembre 2018

Date de l'annonce publique: 2 novembre 2018

Date de la convocation des conseillers: 2 novembre 2018

Début de la séance: 09h00 fin de la séance 12h00

Présents: Mme Nickels-Theis Anne, bourgmestre,
 MM. Junker Raymond, Leweck Jim, échevins,
 MM. Agnes Marcel, Braconnier Jean, Nockels Charles, Cannivy Joseph,
 Rodenbour Marc, Schreurs Guy, conseillers
 M. Weber Alain, secrétaire

Absent excusé: néant

Point de l'ordre du jour: 2

OBJET: Convention Office social Nordstad – location maison à Bourscheid

Le conseil communal,

Vu la loi modifiée du 18 décembre 2009 portant organisation de l'aide sociale;

Vu le règlement grand-ducal du 16 novembre 1998 sur la mise à disposition d'un logement locatif social;

Vu la convention du 19 septembre 2018 ayant pour objet la location d'une maison située à 1 Féischterbieg, L-9140 Bourscheid;

Vu que l'office est autorisé par la commune à organiser dans l'immeuble une sous-location dans le cadre du logement social;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

décide unanimement

d'approuver la convention de location entre l'administration communale de Bourscheid et l'Office social Nordstad, du 19 septembre 2018 ayant pour objet la location d'une maison située à 1 Féischterbieg, L-9140 Bourscheid au loyer mensuel fixé d'un commun accord à 2/3 du loyer reçu par l'Office par sa sous-location pour la durée de 3 ans à partir du 1^{er} octobre 2018.

Ainsi délibéré en séance, lieu et date que dessus.

suivent les signatures

pour expédition conforme,

la bourgmestre, le secrétaire,

  

**Administration communale de Bourscheid
L-9140 Bourscheid**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL DE BOURSCHEID**

Séance publique du 9 novembre 2018

Date de l'annonce publique: 2 novembre 2018

Date de la convocation des conseillers: 2 novembre 2018

Début de la séance: 09h00 fin de la séance 12h00

Présents: Mme Nickels-Theis Anne, bourgmestre,
 MM. Junker Raymond, Leweck Jim, échevins,
 MM. Agnes Marcel, Braconnier Jean, Nockels Charles, Cannivy Joseph,
 Rodenbour Marc, Schreurs Guy, conseillers
 M. Weber Alain, secrétaire

Absent excusé: néant

Point de l'ordre du jour: 3

OBJET: Epargne scolaire 2018/2019
--

Le conseil communal,

Revu sa délibération du 27 octobre 2016, fixant la participation de la commune de Bourscheid au programme d'épargne scolaire de la BCEE à 20,00 €;

Vu la lettre de la BCEE, informant l'administration communale de Bourscheid de son action « Epargne scolaire » consistant dans l'ouverture d'un compte KNAX crédité d'un montant de 50.- € à tous les écoliers de la première année d'études du deuxième cycle scolaire;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 2008;

Après discussion;

décide par huit (8) voix pour et une (1) abstention

de fixer sa participation au programme d'épargne scolaire de la BCEE à 20,00 € par enfant du deuxième cycle scolaire.

Ainsi délibéré en séance, lieu et date que dessus.

suivent les signatures

pour expédition conforme,

la bourgmestre,

le secrétaire,



**Administration communale de Bourscheid
L-9140 Bourscheid**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL DE BOURSCHEID**

Séance publique du 9 novembre 2018

Date de l'annonce publique: 2 novembre 2018

Date de la convocation des conseillers: 2 novembre 2018

Début de la séance: 09h00 fin de la séance 12h00

Présents: Mme Nickels-Theis Anne, bourgmestre,
 MM. Junker Raymond, Leweck Jim, échevins,
 MM. Agnes Marcel, Braconnier Jean, Nockels Charles, Cannivy Joseph,
 Rodenbour Marc, Schreurs Guy, conseillers
 M. Weber Alain, secrétaire

Absent excusé: néant

Point de l'ordre du jour: 4

OBJET: Organisation de l'enseignement fondamental, données actualisées 12.10.2018

Le conseil communal,

Vu la version définitive d'organisation scolaire de la commune de Bourscheid pour l'année 2018/2019 ci-joint;

décide unanimement

d'arrêter définitivement l'organisation de l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2018/2019.

Ainsi délibéré en séance, lieu et date que dessus.

suivent les signatures

pour expédition conforme,

la bourgmestre, le secrétaire,



The image shows two handwritten signatures in blue ink. The first signature is on the left, and the second is on the right. Between them is a circular official seal of the 'Administration Communale de Bourscheid'. The seal features a central emblem with a shield and a crown, surrounded by the text 'ADMINISTRATION COMMUNALE DE BOURSCHEID'.

Administration communale de Bourscheid
L-9140 Bourscheid

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL DE BOURSCHEID

Séance publique du 9 novembre 2018

Date de l'annonce publique: 2 novembre 2018

Date de la convocation des conseillers: 2 novembre 2018

Début de la séance: 09h00 fin de la séance 12h00

Présents: Mme Nickels-Theis Anne, bourgmestre,
 MM. Junker Raymond, Leweck Jim, échevins,
 MM. Agnes Marcel, Braconnier Jean, Nockels Charles, Cannivy Joseph,
 Rodenbour Marc, Schreurs Guy, conseillers
 M. Weber Alain, secrétaire

Absent excusé: néant

Point de l'ordre du jour: 5

OBJET: Règlement de circulation temporaire Scheidel

Le conseil communal,

Vu le règlement de la circulation temporaire du collège échevinal à l'occasion de travaux de canalisation à Scheidel sur les CR 349 « Hauptstrooss » et « chemin du Kohn » du 12 novembre 2018 au 14 décembre 2018;

Attendu que dans l'intérêt de la sécurité publique, il y a lieu de fermer ces chemins à la circulation pendant la durée des travaux;

Vu le règlement de circulation modifié de la commune de Bourscheid du 13 décembre 1990;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi modifiée et complétée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié et complété du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu la loi du 6 juillet 2004 modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 précitée;

Considérant que dans la limite des compétences de l'art 5 paragraphe 3 de la loi du 6 juillet 2004 précitée, peuvent réglementer ou interdire en tout ou en partie, temporairement ou de façon permanente la circulation sur les voies publiques du territoire de la commune pour autant que ces

règlements communaux concernant la circulation sur la voirie vicinale ainsi que sur la voirie normale de l'Etat située à l'intérieur des agglomérations;

Attendu que ce règlement d'urgence est soumis au vote de confirmation du conseil communal et à l'approbation des Ministres des Transports et de l'Intérieur;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée;

décide unanimement

- **de confirmer le règlement temporaire de circulation ci-annexé, édicté par le collège échevinal le 31 octobre 2018 à l'occasion de travaux de canalisation à Scheidel sur les CR 349 « Haaptstrooss » et « chemin du Kohn » du 12 novembre 2018 au 14 décembre 2018.**
- **de soumettre la présente à l'approbation des Ministères des Transports et de l'Intérieur.**

Ainsi délibéré en séance, lieu et date que dessus.

suivent les signatures

pour expédition conforme,

la bourgmestre, le secrétaire,

